



DECISION N° 2024-163

Accord-cadre à bons de commande avec maximum relatif à la fourniture et pose de clôtures industrielles et ouvrages de ferronnerie artisanale dans les espaces verts de la Ville de Perpignan.

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord-cadre à bons de commande avec maximum, relatif à la fourniture et pose de clôtures industrielles et ouvrages de ferronnerie artisanale dans les espaces verts de la Ville de Perpignan.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14, du Code de la commande publique.

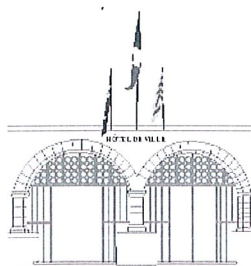
Le présent accord-cadre comprend 2 lots estimés comme suit :

Lot 1 : Fourniture et pose de clôtures industrielles:

Montant maximum annuel : 90 000 € HT

Estimation annuelle : 45 000 € HT

Estimation du devis quantitatif estimatif masqué : 41 763,75 € HT



Lot 2 : Fourniture et pose d'ouvrages de ferronnerie artisanale :

Montant maximum annuel : 440 000 € HT

Estimation annuelle : 220 000 € HT

Estimation du devis quantitatif estimatif masqué : 215 352,95 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconductible, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou sa reconduction.

Il est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la Ville le 19 septembre 2023, publié le 21 septembre 2023 au BOAMP et sur le site internet de la Ville, et le 22 septembre 2023 au JOUE.

Cet avis, fixait la date limite de remise des offres au 20 octobre 2023 à 12h00 dernier délai.

4 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les candidatures étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de leurs offres.

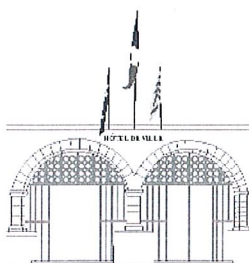
Critères de jugement des offres :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations du DQE masqué* : mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	70.0 %
2-Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique- Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	30.0 %

Au terme de la procédure, et lors de sa réunion du 27 novembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres, a décidé d'attribuer les accords-cadres aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, comme suit :

Lot 1 : La société les Clôtures du Midi, 13 rue de la Retirade, 66670 Bages, pour un montant du détail quantitatif estimatif masqué de 38 792,45 € HT, et un montant maximum annuel de 90 000 € HT.



Lot 2 : SARL SUD CONSTRUCTIONS METALLIQUES, 7 Rue Alphonse Beau de Rochas, ZI Polygone Nord, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif masqué de 200 395 € HT, et un montant maximum annuel de 440 000 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver l'accord-cadre à bons de commande avec maximum, relatif à la fourniture et pose de clôtures industrielles et ouvrages de ferronnerie artisanale dans les espaces verts de la Ville de Perpignan, aux conditions principales décrites ci-dessus.

ARTICLE 2 :

De signer les accords-cadres avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : La société les Clôtures du Midi, 13 rue de la Retirade, 66670 Bages.

Lot 2 : SARL Sud Constructions Métalliques, 7 Rue Alphonse Beau de Rochas, ZI Polygone Nord, 66000 PERPIGNAN.

ARTICLE 3:

Conformément à l'article R. 2181-2 du code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leurs offres via la plateforme AWS en date du 1^{er} décembre 2023.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 1^{er} décembre 2023, que leurs offres ont été retenues.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **23 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369- 2024 0123 -184483- AU -1-1

Accusé reçu le : **23 JAN. 2024**

Affiché le : **23 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

